

Du consentement unanime, les bills suivants sont lus respectivement une deuxième fois, sur division, et renvoyés au comité permanent des bills privés en général (avec les dépositions entendues et les pièces justificatives produites au sujet desdits bills devant le comité permanent des divorces du Sénat) :

Bill SD-349, Loi pour faire droit à Charles-Guy Comeau.

Bill SD-350, Loi pour faire droit à Juanita Patricia Hamilton Long.

Bill SD-351, Loi pour faire droit à Benjamin Gordon Davidson.

Bill SD-352, Loi pour faire droit à Margaret Isabella MacKellar Thomas.

Bill SD-353, Loi pour faire droit à Philip Joseph Kelly.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, sans amendement :

Bill C-65, Loi marquant l'occasion de la visite de Sa Majesté au Canada par des dispositions pour l'établissement et l'administration d'un Fonds aidant aux recherches sur les maladies de l'enfance.

(*Bills publics*)

Les ordres numéros 19 et 20 sont appelés et réservés.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Howard, appuyé par M. Peters: Que le Bill C-17, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Dépenses d'élection), soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Fulton, appuyé par M. Churchill: Que le Bill C-58, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

---

*États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir :

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 24 juin 1959, conformément à l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235 des Statuts révisés du Canada (1952).